



Document d'Objectifs NATURA 2000
« Estuaire de la Rance »
« Ilots Notre Dame et Chevret »



Compte rendu du Comité de pilotage de lancement
Des sites Natura 2000
« Estuaire de la Rance » (SIC)
« Ilots Notre Dame et Chevret » (ZPS)
Le 17 février 2010, 16h30 à Pleurtuit

Présents :

Jérémy ALLAIN, Directeur de Vivarmor Nature,
Catherine BAUDET, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor,
Gérard BEHR, Vice Président de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'Eaux des Côtes d'Armor,
René BENOIT, Maire de Dinan et Président de la CODI,
Gérard BOISON, Maire de Saint Helen,
Vincent BOUCHE, Bretagne Vivante,
François-Xavier BOURGAULT, Association des Chasseurs de Gibiers d'Eaux des Côtes d'Armor,
Jean-Pierre BOURGAULT, Président de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'Eaux des Côtes d'Armor,
Pierre BROSSIER, Ingénieur Environnement – Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne,
Loïc CAMPION, Adjoint au Maire de Saint Samson sur Rance,
Luc COUAPPEL, Maire de Saint-Jouan-des-Guérêts, Président du Comité de Pilotage du site des Ilots Notre Dame et Chevret,
Charline DECREEMERE, Chargée de mission Natura 2000 - CODI
Jean-Yves DELAROCHEAULION, Maire de Lanvallay,
Lénaïk DERLOT, EDF – Mission Eau Environnement,
Nicolas DESROY, IFREMER – CRESCO Dinard,
Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton,
Yann FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor,
Alain GUEGUEN, Sous Préfecture de Saint Malo,
Germaine GUILLOU, Présidente de l'Association Rance Environnement,
Nathalie HAMEL, Délégation Interrégionale ONEMA,
Jean-Claude HAVARD, Maire de Plouër-sur-Rance,
Jacques HAVARD DUCLOS, Sous Préfet de Saint Malo,
Jean-François HOURRIERE, Adjoint au Maire du Minihic-sur-Rance,
Bernard HOUSSAIS, Fédération Française de Randonnée en Ille et Vilaine,
André JAHAN, Association Plouër Initiatives,
Joseph JAMBON, Section Régional Conchylicole Bretagne Nord,
Hervé JEGOU, Adjoint au Maire de Plouër-sur-Rance,
Marcel JEHAN, ONEMA
Frédérique LAGUITTON, Saint Malo Agglomération,
Alain LAUNAY, Maire de Pleurtuit,
Jean-François LEBAS, Conseil Général d'Ille et Vilaine - Service ENS,
Michel LEFEUVRE, Maire de la Ville-es-Nonais,
Patrick LE MAO, IFREMER – CRESCO Dinard
Michel LERAY, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor,
Raymond MARIE, Président de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'Eaux d'Ille et Vilaine,
Valère MARSAUDON, Chargé de mission Natura 2000 – DREAL Bretagne.
Joël MARTINEAU, Adjoint au Maire de Pleurtuit,
Dominique MELEC, Directeur de l'Association CŒUR Emeraude,
Didier MOISAN, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Côtes d'Armor,
Lucien PARNET, Association Plouër Initiatives,

Jean QUINQUIS, Comité Départemental des Associations des Pêcheurs et Plaisanciers des Côtes d'Armor,
Yannick RAUDE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Délégation à la Mer et au Littoral, section de Saint Malo,
Claude RENOULT, Adjoint au Maire de Saint Malo,
Philippe RICHARD, Sous Préfecture de Dinan – Service Urbanisme Environnement,
Sylvie TRANCHEVENT, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor,
Hélène TREGUER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Délégation à la Mer et au Littoral, section de Saint Malo,
David TANNOUX, Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine.,
Jacques TOULLIC, Collectif émeraude cotentin des pêcheurs plaisanciers,
Michel VASPART, Maire de Pleudihen-sur-Rance, Président du Comité de Pilotage du site de l'Estuaire de la Rance.

Excusés :

Gaëtan DOINEAU, Communauté de Communes Côte d'Emeraude,
Jean Paul GAINCHE, Maire de Langrolay-sur-Rance,
Philippe GUESDON, Communauté de Communes Côtes d'Emeraude – Vice Président en charge de l'environnement,
Marion HARDEGUEN, Conservatoire Botanique National de Brest,
Alexandre LEBORGNE, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine,
Serge MONROCQ, Association Protection Environnement Rance Frémur.

Mr LAUNAY, Maire de Pleurtuit, accueille l'assemblée au sein de la salle communale Rance Frémur. Mr VASPART remercie Mr LAUNAY de son accueil, ainsi que Mr le Sous Préfet de sa présence en tant que représentant des services de l'état pour NATURA 2000, et rappelle que Mr le Sous Préfet avait présidé le Comité de Pilotage d'avril 2009. Au cours de ce premier Comité de Pilotage, Mr VASPART a été élu à la présidence du Comité de Pilotage de l'Estuaire de la Rance et Mr COUAPEL à celle du site « des Ilots Notre Dame et Chevret ». La CODI a été élue structure opératrice pour la réalisation du DOCOB. Depuis, la Chargée de mission en charge de l'élaboration du DOCOB a pris ses fonctions. Le recrutement s'est passé en deux temps, puisque un premier recruté : Jérôme DUMONT est resté en poste 2 semaines avant d'intégrer un poste à la DREAL Centre. Charline DECRAEMERE, alors arrivée deuxième à l'entretien l'a remplacé à partir du 19 Octobre 2009. Il rappelle également que l'objet de ce présent Comité de Pilotage est de mettre en place les différents groupes de travail pour pouvoir entrer dans une phase plus opérationnelle. Il fait part de la volonté d'élire des élus à la présidence de chaque groupe de travail. Enfin il termine en soulignant que le DOCOB doit être terminé d'ici un an et demi.

Mr MARSAUDON présente la démarche Natura 2000, ses objectifs, les notions d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, les modalités de mise en œuvre du réseau Natura 2000 en France (désignation des sites, régime d'évaluation des incidences, contenu et méthode d'élaboration des documents d'Objectifs...) (cf. présentation jointe).

Mlle DECRAEMERE présente les sites Natura 2000 de l'Estuaire de la Rance et des Ilots Notre Dame et Chevret, la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs sur le territoire et enfin les groupes de travail. Ceux-ci sont soumis à discussion, validation, puis désignation de leurs présidents. (cf. présentation jointe)

DISCUSSION :

Mr BEHR fait remarquer que s'il y a trop de groupes de travail, il existe un risque de segmentation des problématiques. Il s'interroge par ailleurs sur la notion de volontariat, puisque certains projets peuvent être

restreints en raison de Natura 2000. Mr MARSAUDON explique de c'est lors de nouveaux projets ou plans qu'il y a nécessité d'évaluation des incidences sur les milieux et que le contenu du document d'objectifs n'induit pas une nouvelle réglementation, mais s'appuie sur celle existante.

Mr BEHR s'interroge aussi sur le bien fondé du groupe « Ilots Notre Dame et Chevret » puisque la thématique avifaune devra être traitée sur l'ensemble de la Rance. Mr MARSAUDON répond qu'il faut bien distinguer les thématiques pour la phase de diagnostic mais que les oiseaux qui nichent et hivernent sur la Rance devront être considérés. Mr VASPART ajoute qu'il faut installer les groupes de travail pour commencer le travail mais qu'il vaut effectivement mieux ne pas faire de groupes de travail trop fermés.

Mr BENOIT revient sur le principe de volontariat. Il rappelle que l'ajout des remparts au site Natura 2000 a été imposé par les directives de manière drastique. Il rajoute qu'il ne faudrait pas que cela interfère avec les activités et les utilisations des remparts. Il émet également l'idée d'une maison de la Chauve-souris à Dinan. Mr MARSAUDON répond que le principe du volontariat s'applique au DOCOB par le biais des Chartes et des Contrats. Si les actions proposées représentent un surcoût, les contrats permettent alors des compensations financières. Il existe des possibilités de contrats pour les chauves souris. Il rappelle cependant qu'il existe des possibilités de fermeture au public en cas de risque de mortalité des individus en période d'hibernation, cela peut donc aller au-delà du principe du volontariat pour certaines espèces. Concernant les travaux, il y a nécessité de faire des évaluations d'incidences qui proposent des solutions techniques pour ne pas gêner les colonies aux moments critiques.

Mr DUBOS intervient pour rappeler que les chauves souris ne se développent pas de manière exponentielle puisqu'elles ne font qu'un petit par an. Il rappelle également que les contraintes ne sont pas directement liées à Natura 2000, mais à la législation en vigueur concernant les espèces protégées. Concernant une Maison de la Chauve-souris, il affirme que cela peut être une structure à vocation touristique qui permettrait une valorisation du patrimoine naturel en parallèle de celle du patrimoine bâti.

Mr DUBOS aborde la problématique liée au périmètre. Du fait de l'incohérence de celui-ci, il pense que cela devrait être un préalable au reste. Il donne l'exemple du site de l'Aulne qui n'était constitué que de pastilles discontinues ne prenant pas en compte la biologie et l'écologie des chauves souris. Il rappelle que l'Europe a estimé cela insuffisant et a alors imposé des modifications de périmètre. Mr MARSAUDON fait remarquer que la notion de périmètre a déjà été mentionnée à d'autres réunions, qu'il faudra travailler à partir du périmètre existant et aborder cette thématique en groupe de travail et pendant la phase de diagnostic. Le principe de modification de périmètre sera alors validé au comité de pilotage final. Mr DUBOS rappelle que les colonies de reproduction et de mise bas du Murin à Oreilles échanquées sont à l'extérieur du site. Il demande s'il est possible d'inclure au DOCOB des actions sur ces surfaces extérieures. Mr MARSAUDON affirme que cela est possible après la phase d'Etat des lieux. Mr VASPART rappelle que la démarche de modification du périmètre est longue, qu'il n'est pas question de préalable de qui que ce soit à la mise en place des groupes de travail. Il rappelle comme l'a indiqué Mr le Sous Préfet lors de la mise en place du comité de pilotage du mois d'avril 2009 qu'il y aura lieu de prendre en compte les usages dans ce bassin qui comporte plus de 100000 habitants. Cela est d'ailleurs l'objet d'une partie de l'Etat des lieux. Il rappelle que ce document est important pour le territoire et que tout le monde doit travailler de concert en respectant les positions de chacun.

Mr PARNAY demande s'il y a un budget affecté aux mesures. Mr VASPART explique que l'élaboration du DOCOB est financée à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe. Mr MARSAUDON ajoute que les montants concernant les mesures agricoles sont calculés en fonction de la perte de production ou du surcoût

occasionné (50% Etat – 50% Europe). Il explique aussi que les mesures directement en faveur de la conservation des habitats et des espèces sont financées à 100% (ex. : pose de grilles pour empêcher l'accès à des gîtes de chauves souris). Les actions plus larges, de communication par exemple, peuvent faire l'objet de plans de financement plus complexes.

Mr LE MAO explique qu'il a une expérience de Natura 2000 et que la question de périmètre est plutôt abordée en groupes de travail. Il ajoute que les modifications peuvent aller dans le sens d'extensions ou de diminution en fonction de leur pertinence. Enfin il rappelle qu'il faut des gens motivés au sein des groupes de travail. Il explique également qu'il vaut mieux faire moins de groupes de travail, mais qu'ils pourront aborder des sous-sujets.

Mr RENOULT demande quelles sont les limites de ces groupes. Mlle DECRAEMERE rappelle que la porte d'entrée est constituée par les habitats et les espèces, ils seront donc limités en fonction de la nature de ceux-ci. Mr LE MAO rajoute que cela peut aussi être considéré à partir des impacts. Par exemple un chantier naval se situant sur les milieux impactera le milieu aquatique et sera donc traité dans cette thématique.

Mr ALLAIN propose que les espèces soient traitées dans les groupes marins, fluviaux et terrestres. Mr VASPART rappelle que la thématique chauve souris est en grande partie liée notamment par leur habitat à la ville de Dinan, et qu'en conséquence il lui paraît souhaitable que le groupe soit présidé par un élu dinannais. Il précise également que les chauves souris et les oiseaux seront à prendre en compte dans les groupes terrestres et maritime. Au fur et à mesure de l'avancement de nos réflexions, nous verrons s'il y a lieu de procéder à des modifications d'organisation des groupes proposés. Mr BENOIT indique qu'il faut que les thématiques intéressent les élus et que cela reste simple. Il faut que les contraintes deviennent intéressantes au niveau économique et touristique.

Mr FEVRIER fait remarquer que le périmètre de la ZPS ne correspond pas aux habitats des espèces et qu'une modification de périmètre sur ce sujet va s'imposer. Il rappelle également que si l'ensemble des habitats et des espèces n'est pas pris en compte, le site risque d'être pointé du doigt par l'Europe.

Pour finir Mr VASPART fait valider les groupes de travail et fait appel aux élus pour qu'ils puissent assurer les présidences de groupe. Les présidents de groupe sont :

- Milieu terrestre (prenant en compte les milieux agricoles et forestiers), président : Mr JC HAVARD
- Rance maritime, président : Mr C. RENOULT
- Rance fluviale, président : Mr JY DELAROCHEAULION
- Chauves souris, Président : Mr R. BENOIT
- ZPS : Ilots Notre Dame et Chevret, Président : MR COUAPEL.

Il a été rappelé que les présidents pouvaient être suppléés par des remplaçants en cas de nécessité.

Les premiers groupes de travail se réuniront fin mars et auront pour objet, dans un premier temps, la présentation de la méthodologie d'élaboration de l'Etat des lieux concernant chaque thématique et la détermination des enjeux.

Mr le Sous Préfet de Saint Malo clôt la réunion en rappelant qu'il faut travailler en simplicité et en bonne entente malgré des intérêts parfois divergents des différentes structures. Il faut proposer des actions concrètes et applicables dans tous les cas de figure.